



Montreuil, le 16 novembre 2005.

## **OBJET : AMIANTE**

# **LETTRE OUVERTE**

A

Monsieur GRAPINET Philippe  
Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Monsieur BASSERES Jean  
Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Monsieur Soumet Jean-François  
Directeur du Personnel et de la Modernisation de l'Administration.

Messieurs,

La Fédération des Finances CGT a pris connaissance du rapport de la mission sénatoriale sur l'amiante.

Malgré ses limites, soulignées par un certain nombre de sénateurs, ce rapport dénonce à juste titre l'écrasante responsabilité des pouvoirs publics et des industriels de l'amiante.

La Fédération des Finances CGT soutient, depuis de longues années, les mobilisations des personnels qui se battent contre le culte du secret maintenu par l'administration et les directions du secteur financier semi-public sur :

- la transparence sur la présence d'amiante dans les bâtiments abritant les personnels,
- la minimisation systématique des expositions aux fibres d'amiante,
- le manque de contrôle sur les entreprises intervenant dans des sites amiantés,
- le refus de reconnaissance des maladies professionnelles liées à l'exposition à l'amiante,
- le laxisme du suivi médical (refus de scanners, même en cas d'exposition avérée).

La Fédération des Finances CGT exige la mise en œuvre immédiate des préconisations suivantes, faites par la mission sénatoriale, au sein du MINEFI et du secteur semi-public financier :

- 1) Améliorer et assurer l'information des salariés susceptibles d'avoir été exposés à l'amiante au cours de leur carrière pour qu'ils soient plus nombreux à demander à bénéficier d'un suivi médical post-professionnel ;

- 2) Assurer à tous les personnels ayant été exposés à l'amiante au cours de leur carrière un traitement équitable au regard de la « préretraite amiante », indépendamment de leur statut (fonctionnaires, militaires...);
- 3) Procéder à un recensement national des bâtiments amiantés, accessible sur Internet et Intranet ;
- 4) Etablir une liste nationale de tous les chantiers de désamiantage ;
- 5) Interdire les fibres céramiques réfractaires, sauf absence de produits de substitution et, après autorisation préalable, renforcer le contrôle de leur utilisation dans le processus de production.

Au MINEFI, la Fédération des Finances CGT demande la création immédiate d'un groupe de travail du CTPM pour la mise en œuvre de ces mesures. En aucun cas, ces discussions ne peuvent être déléguées aux seules structures discutant des questions de l'Hygiène et de la Sécurité au sein du MINEFI.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Fédération des Finances CGT,

Bruno PICARD, Jean-Louis GREGOIRE, Christophe DELECOURT